

DATE DE PUBLICATION : 12 JUIN 2026

LA RESPONSABLE DU SERVICE DES ACHATS

Délégation de signature

Vu l'article R 142-20 du code monétaire et financier,

Vu la délégation de signature donnée par M. Emmanuel MOULIN, gouverneur, à M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, le 2 juin 2026,

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur à M. Erick LACOURRÈGE, directeur général des moyens de paiement, le 2 juin 2026,

Vu la délégation de signature donnée par M. Erick LACOURRÈGE, directeur général des moyens de paiement, à Mme Hélène PROIX, responsable du service des achats, le 4 juin 2026,

DECIDE :

Délégation permanente est donnée à M. Kévin POINSON, acheteur industriel, cadre du service achats de la Direction de la Fabrication des Billets à l'effet de signer :

- toute commande et contrat, de nature à engager la Banque et EuropaFi, dans les conditions prévues par la convention de service signée entre la Banque de France et sa filiale le 19 novembre 2021, relatifs à l'exercice des activités de la Direction de la Fabrication des Billets et d'EuropaFi, liés :
 - ✓ aux achats « MATIERES PREMIERES » pour un montant inférieur à 25 000 euros HT ;
 - ✓ aux achats de matériels pour un montant inférieur à 25 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Kévin POINSON, délégation est donnée à Mme Alexandra CARNEAU-PERROTE et à MM. Yannick DURANTIN et Joeffrey FONTANIER, acheteurs industriels, cadres du service achats de la Direction de la Fabrication des Billets à l'effet de signer toute commande et contrat, de nature à engager la Banque et EuropaFi, dans les conditions prévues par la convention de service signée entre la Banque de France et sa filiale le 19 novembre 2021, relatifs à l'exercice des activités de la Direction de la Fabrication des Billets et d'EuropaFi, liés :

- ✓ aux achats « MATIERES PREMIERES » pour un montant inférieur à 25 000 euros HT ;
- ✓ aux achats de matériels pour un montant inférieur à 25 000 euros HT.

Délégation permanente est donnée à M. Joeffrey FONTANIER, acheteur industriel, cadre du service achats de la Direction de la Fabrication des Billets à l'effet de signer :

- toute commande et contrat, de nature à engager la Banque et EuropaFi, dans les conditions prévues par la convention de service signée entre la Banque de France et sa filiale le 19 novembre 2021, relatifs à l'exercice des activités de la Direction de la Fabrication des Billets et d'EuropaFi, liés :

- ✓ aux achats « PROCESS ET SÛRETÉ » pour un montant inférieur à 25 000 euros HT ;
- ✓ aux achats pour le réapprovisionnement des magasins techniques pour un montant inférieur à 25 000 euros HT ;
- ✓ aux achats de matériels pour un montant inférieur à 25 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joeffrey FONTANIER, délégation est donnée à Mme Alexandra CARNEAU-PERROTE et à MM. Yannick DURANTIN et Kévin POINSON, acheteurs industriels, cadres du service achats de la Direction de la Fabrication des Billets à l'effet de signer toute commande et contrat, de nature à engager la Banque et EuropaFi, dans les conditions prévues par la convention de service signée entre la Banque de France et sa filiale le 19 novembre 2021, relatifs à l'exercice des activités de la Direction de la Fabrication des Billets et d'EuropaFi, liés :

- ✓ aux achats « PROCESS ET SÛRETÉ » pour un montant inférieur à 25 000 euros HT ;
- ✓ aux achats pour le réapprovisionnement des magasins techniques pour un montant inférieur à 25 000 euros HT ;
- ✓ aux achats de matériels pour un montant inférieur à 25 000 euros HT.

Délégation permanente est donnée à M. Yannick DURANTIN, acheteur industriel, cadre du service achats de la Direction de la Fabrication des Billets à l'effet de signer :

- toute commande et contrat, de nature à engager la Banque et EuropaFi, dans les conditions prévues par la convention de service signée entre la Banque de France et sa filiale le 19 novembre 2021, relatifs à l'exercice des activités de la Direction de la Fabrication des Billets et d'EuropaFi, liés :
 - ✓ aux achats « HORS PROCESS » (hors sûreté, travaux, transports et systèmes d'information) pour un montant inférieur à 25 000 euros HT ;
 - ✓ aux achats pour le réapprovisionnement des magasins techniques liés aux fournitures industrielles (hors PDR machines), EPI, vêtements de travail, espaces verts, gestion des déchets, contrat/intérim/recrutement, assurances, maintenance engins manutention, contrats de nettoyage industriel, restauration collective, pour un montant inférieur à 25 000 euros HT ;
 - ✓ aux achats de matériels pour un montant inférieur à 25 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick DURANTIN, délégation est donnée à Mme Alexandra CARNEAU-PERROTE et à MM. Kévin POINSON et Joeffrey FONTANIER, acheteurs industriels, cadres du service achats de la Direction de la Fabrication des Billets à l'effet de signer toute commande et contrat, de nature à engager la Banque et EuropaFi, dans les conditions prévues par la convention de service signée entre la Banque de France et sa filiale le 19 novembre 2021, relatifs à l'exercice des activités de la Direction de la Fabrication des Billets et d'EuropaFi, liés :

- ✓ aux achats « HORS PROCESS » (hors sûreté, travaux, transports et systèmes d'information) pour un montant inférieur à 25 000 euros HT ;

- ✓ aux achats pour le réapprovisionnement des magasins techniques liés aux fournitures industrielles (hors PDR machines), EPI, vêtements de travail, espaces verts, gestion des déchets, contrat/intérim/recrutement, assurances, maintenance engins manutention, contrats de nettoyage industriel, restauration collective, pour un montant inférieur à 25 000 euros HT ;
- ✓ aux achats de matériels pour un montant inférieur à 25 000 euros HT.

Délégation permanente est donnée à Mme Alexandra CARNEAU-PERROTE, acheteuse industrielle, cadre du service achats de la Direction de la Fabrication des Billets à l'effet de signer :

- toute commande et contrat, de nature à engager la Banque et EuropaFi, dans les conditions prévues par la convention de service signée entre la Banque de France et sa filiale le 19 novembre 2021, relatifs à l'exercice des activités de la Direction de la Fabrication des Billets et d'EuropaFi, liés :
 - ✓ aux achats « TRAVAUX, TRANSPORTS ET SYSTEMES D'INFORMATION » pour un montant inférieur à 25 000 euros HT,
 - ✓ aux achats de matériels pour un montant inférieur à 25 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alexandra CARNEAU-PERROTE, délégation est donnée à MM. Kévin POINSON, Joeffrey FONTANIER et Yannick DURANTIN, acheteurs industriels, cadres du service achats de la Direction de la Fabrication des Billets à l'effet de signer toute commande et contrat, de nature à engager la Banque et EuropaFi, dans les conditions prévues par la convention de service signée entre la Banque de France et sa filiale le 19 novembre 2021, relatifs à l'exercice des activités de la Direction de la Fabrication des Billets et d'EuropaFi, liés :

- ✓ aux achats « TRAVAUX, TRANSPORTS ET SYSTEMES D'INFORMATION » pour un montant inférieur à 25 000 euros HT,
- ✓ aux achats de matériels pour un montant inférieur à 25 000 euros HT.

Fait à Chamalières, le 12 juin 2026



Hélène PROIX